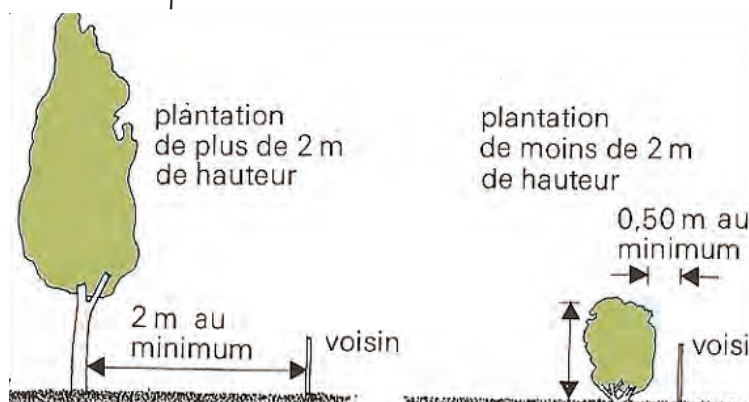


VIVRE à la campagne est un choix de vie. Ce choix de vie est partagé par tous et il convient, pour ne pas altérer la qualité de cette vie, de s'astreindre à quelques règles. Je vous rappelle quelques-unes de ces règles à travers ce numéro...

Jacques Piclin

Élagage des arbres et des haies.

Chacun doit veiller à ce que ses plantations n'empiètent pas sur le domaine public. Les arbres et les haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière. Un simple rappel suffit souvent à attirer l'attention sur un débordement non contrôlé par négligence. Ces règles s'appliquent également entre parcelles contiguës. Afin d'éviter tout conflit de voisinage, assurez-vous que vos végétaux n'empiètent pas sur la parcelle voisine. Respectez la distance réglementaire lors de vos plantations.



MAIRIE

12, avenue du Général De Gaulle 77250 Villemer
Tél. 01 64 24 92 99 - fax 01 64 24 96 22
Courriel : mairie.villemer@wanadoo.fr
Internet : www.villemer.fr

Ouverture du secrétariat

lundi et mercredi de 14 h à 16 h 30
vendredi de 14 h à 17 h.
samedi de 10 h à 11 h 30.

- Secrétaire : Nathalie Cagnion
- Agents municipaux : Richard Rossi et Jean-Pierre Tallec



CONSEIL MUNICIPAL

Jacques PICLIN

Maire, chargé des affaires scolaires
Vice-Président du SIRP Villemer/Treuzy-Levelay
Sur rendez-vous

Marc VITRY

Maire-Adjoint, chargé des travaux
Sur rendez-vous

Dorothée RAPALLO

2^e Adjointe, chargée de l'urbanisme et de l'environnement
Sur rendez-vous

Franck BEAUFRETON

3^e Adjoint, chargé des finances
Sur rendez-vous

André AUBIN - Nathalie BEAUDDIN

Véronique BOISSEAU - Anne-Laure LE MENS

Michel DELACROIX - Geoffrey DESPLATS

Élisabeth MOUTINHO - Jacky MOUTHINO

Stéphane REMBUR - Martine SAINTEMARIE

ÉTAT CIVIL

AU REVOIR à :

Alain AUGER, le 21 mars
Madeleine GOIMBAULT, le 30 avril
Pierre OZIBKO, le 29 juin
Edwige COSSINET, le 30 juillet

BIENVENUE à :

Roxane MARIN, le 07 mars
Gabin RENULLEAU, le 21 mars
Théa SALGUEIRO, le 12 février
Paul SAUSSIE, le 18 juin

FÉLICITATIONS à :

Anne DESCAGES et Gilles MAQUAIR,
le 08 septembre
Mélanie MYRTHE et Christopher BOSSERT,
le 08 septembre



vie saine, vie heureuse

Pensez à télécharger gratuitement



Cette application Google Play qui vous permet d'être informés en temps réel des animations proposées sur de nombreuses communes. (Après le téléchargement, placez la commune de Villemer en favori)



PROTÉGEONS LES ABEILLES !

Sans le savoir des ruches sont installées tout près de chez nous. Cette année grâce à une météo très estivale, elles ont réalisé une production exceptionnelle et ceci malgré des attaques en règle de **frelons asiatiques**, de plus en



plus nombreux. Une petite révision concernant l'**Apis Mellifica**, ces insectes si utiles et qui parfois nous effraient.

- Rarement agressives, elles attaquent quand elles se sentent agressées.
- Elles mangent le pollen et le nectar des fleurs. Les protéines du pollen les nourrissent et le sucre qu'il contient leur apporte l'énergie.

- Le **miel** est un mélange de pollen et de salive très riche en vitamines, minéraux et enzymes. Il contient un antioxydant la pinocembrine qui aurait un rôle dans l'amélioration des fonctions cérébrales.

- Les abeilles d'une ruche peuvent parcourir jusqu'à 145 000 km pour produire un kilogramme de miel.

- Quand une butineuse, partie en reconnaissance déniche une source de pollen, de retour elle prévient ses congénères de sa découverte par une danse très particulière. Elle forme des 8 pour une source lointaine, un grand cercle, le trésor est proche. L'inclinaison et la vitesse précisant la direction et la distance. Elle revient parfumée du type de fleurs découvert.

- **75%** des cultures mondiales pour l'alimentation dépendent en partie de la pollinisation.

Donc à nous de découvrir et protéger ce patrimoine !

Nathalie Serres-Paylot



Les rendez-vous de la retraite Du 12 au 17 novembre 2018
les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.

Posez vos questions en ligne à nos Experts

Découvrez nos services personnalisés en ligne

Rencontrez un conseiller retraite

À tout âge je suis acteur de ma retraite

16 ans Apprentissage

22 ans Entrée dans la vie active

34 ans Congé parental

43 ans Création d'entreprise

50 ans Temps partiel

58 ans Expatiation

62 ans Demande de retraite

Toutes les informations sur rdv-retraite.agirc-arrco.fr et sur l'appli mobile **SmartRetraite**

l'App Store Google play

Une information à faire passer dans votre journal, une seule adresse :

lelien.villemer1@hotmail.fr

POINTS FORTS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 13 avril 2018

Présents : Mmes et MM. André Aubin, Nathalie Beaudoin, Franck Beaufreton, Michel Delacroix, Geoffrey Desplats, Anne-Laure Le Mens, Jacky Moutinho, Jacques Piclin, Stéphane Rembur, Martine Saintemarie, Nathalie Serres-Paylot, Marc Vitry.

Absents excusés : Mmes Véronique Boisseau (pouvoir à N. Serres-Paylot), Élisabeth Moutinho (pouvoir à J. Moutinho), Dorothée Rapallo (pouvoir à J. Piclin).

- Signature de la convention avec MSL afin de déterminer les modalités de versement de l'aide financière de MSL pour les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et périscolaires.
- Annulation de la délibération du 23/11/2011 concernant l'extension du tarif préférentiel de location de la salle polyvalente au RPI. Le conseil décide qu'une convention devra être signée entre la commune et ses administrés membres du personnel du RPI en cas de location de la salle polyvalente.
- Adoption des comptes de gestion 2017
- Approbation comptes administratifs de l'exercice 2017
- Taux des impôts directs 2018 : taxe d'habitation 9.69 %, taxe sur le foncier bâti 15.96 %, taxe sur le foncier non bâti 56.62 %
- Adoption des budgets primitifs principal M4 et annexe M49.
- Vote des subventions : CCAS 12 000 €, CSLV 1 500 €, AMRCHM 100 €, Les Amis de l'Atelier 200 €
- Le conseil municipal accepte d'admettre en non-valeur la somme de 582.81 € imputée sur le budget de l'eau (M49) et cette dépense sera imputée sur le chapitre 65 (pertes sur créances irrécouvrables).
- Le conseil municipal approuve le programme de travaux présenté par le Maire, son échancier et la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural pour la réfection du parking de la salle polyvalente pour un montant 45 138 €
- Feuille de route concernant les travaux à effectuer dans les trois années à venir : 45 138 € HT pour le parking de la salle polyvalente, 120 000 € HT pour la salle polyvalente, 190 000 € HT pour la rue des marronniers, 24 000 € HT pour le commerce. Les travaux de voirie qui seront réalisés en priorité au vu de la dangerosité et de la fréquentation sont le carrefour route du Lunain et route du Coudray, la route du Lunain et la tranchée drainante rue du Château.
- Avec 19.35 % d'élèves en moins à la rentrée 2018, le coût du SIRP pour la commune de Villemer en 2018 sera de 71 372.08 € (soit une

augmentation de 37.64 % par rapport à 2017)
- Étude en cours pour le projet de cantine.

Séance du 25 mai 2018

Présents : Mmes et MM. Nathalie Beaudoin, Franck Beaufreton, Geoffrey Desplats, Anne-Laure Le Mens, Jacques Piclin, Stéphane Rembur, Martine Saintemarie, Nathalie Serres-Paylot, Marc Vitry.

Absents excusés : Mmes et MM. André Aubin, Véronique Boisseau, Michel Delacroix, Élisabeth Moutinho, Jacky Moutinho, Dorothée Rapallo (pouvoir à J. Piclin).

- Le montant de la redevance pour occupation du domaine public due par ENEDIS est fixé à 203 €
- Approbation des nouveaux statuts du SIRP (5 voix POUR et 5 ABSTENTIONS)
- Emprunt pour le financement des travaux de réalisation d'une unité de traitement des pesticides d'un montant de 331 000 €
- Vente d'une parcelle de terrain de 2 101 m² pour l'édification de l'Espace des Habitants
- Signature avec MSL de la convention de mise à disposition du Délégué à la Protection des Données pour la mise en place et l'application du Règlement Général de Protection des Données
- Remise en état de la toiture du préau de l'école (devis de 2 920 € TTC)
- Rénovation du puits de la place des Pâtureaux (devis 531.95 € TTC)

Séance du 29 juin 2018

Présents : Mmes et MM. Nathalie Beaudoin, Franck Beaufreton, Michel Delacroix, Geoffrey Desplats, Anne-Laure Le Mens, Jacques Piclin, Stéphane Rembur, Martine Saintemarie, Nathalie Serres-Paylot.

Absents excusés : Mmes et MM. André Aubin (pouvoir à F. Beaufreton), Véronique Boisseau, Élisabeth Moutinho, Jacky Moutinho, Dorothée Rapallo, Marc Vitry.

- Terrassement du terrain de football par l'entreprise Coudeville pour un montant de 1 920 € TTC
- Mme Morana souhaite quitter la commune pour occuper un poste à Darvault. Mmes Beaudoin et Le Mens se sont renseignées auprès des ressources humaines de la CCMSL et il s'agirait d'une mutation et non d'un détachement.
- Mme Serres-Paylot informe de sa volonté de démission du Conseil municipal en septembre pour raisons personnelles.

Vœux du Maire

*Le vendredi 18 janvier à 19 h,
salle polyvalente, M. Jacques Piclin
vous invite à sa traditionnelle cérémonie des vœux.
Qui sera suivie d'un buffet campagnard...*

Jacques Piclin



Une bonne idée et des livres

"La lecture a été créée pour exercer l'esprit, à défaut d'idées" (Le Mystère de la vie humaine, François de Reynaud de Montlosier) et c'est ici une grande idée qui invite au partage de l'amour du livre et au plaisir de la lecture. Vos lectures préférées seront pour certains des exquis moments et pour d'autres le début de l'aventure des mots.

Ce n'est pas une bibliothèque ni un dépôt mais un peu des deux. Ce kiosque est le vôtre, prenez en soin et surtout aimer, partager.



Marc Vitry

SECTION TENNIS DE TABLE

La saison 2017/2018 s'est achevée fin juin.

Tout au long de la période, nous avons accueilli nos 35 adhérents (14 jeunes et 21 adultes) très assidus aux entraînements dispensés par Grégory, nous avons parfois manqué d'espace.

Cette saison, nous avons enregistré de très bons résultats en Individuels avec quatre titres de Champions de Seine-et-Marne, trois titres de Vice-Champions de Seine-et-Marne, sept titres de Vice-Champions d'Ile-de-France et de nombreuses médailles de bronze. Quatre joueurs se sont qualifiés aux Championnats de France où ils ont brillamment défendu les couleurs du club du CSLV Tennis de Table. (Meilleur classement obtenu est celui de Come 5^e en Benjamins)

Par équipes, à six, promue par forfait dans la 1^{re} division, l'équipe de Villemer n'a pu se maintenir.

A quatre, en division 2, nous finissons 3^e et nous nous maintenons. En Jeunes Cadets, notre équipe est Vice-

championne de Seine-et-Marne, derrière Veneux-les-Sablons. Félicitations à Sabrina Doreille, Matthéo Rapallo, Gabriel Hamard, Baptiste Leborgne, Brice Rondeau, Come Banc, Titouan Valentin pour cette performance.

Pour le dernier match de la saison, en Coupes Départementales Adultes 1^{re} série, le double composé de Alain Croize et de Anthony Landry a superbement remporté la finale contre une équipe de Bussy et s'adjuge le trophée après de brillantes qualifications aux tours précédents. L'équipe Minimes composée de Matthéo et de Come perd sa finale contre Veneux 3 à 2 sans avoir démerité.

La saison 2018/2019 a repris sur les mêmes bases que la précédente avec un effectif légèrement supérieur. Très bonne saison à tous.

Le Président Jean-Michel Barrault

REMERCIEMENTS

Bravo à tous les joueurs pour ces très bons résultats et pour leur investissement tout au long de la saison. L'ambiance qui règne au club est tout aussi remarquable. Encore une fois, mille remerciements pour la formidable surprise réservée lors du repas de fin d'année où en collaboration avec la Mairie, vous avez organisé une grande fête pour mes 30 ans de présidence, à laquelle ont participé de nombreux anciens joueurs ; ce fut un moment de grande émotion pour ces retrouvailles. Par contre, je ne promets pas d'être là dans 30 ans !



TROUS EN FORMATION

Pour la réparation des nids de poules, nous avons fait appel à la société Wiame qui avec leur enrobeur-projeteur nous a assuré une



prestation comparable aux procédés habituels pour un coût moindre.

Les réparations réalisées ont concerné la route des Cailloux entre la D148 et Le Coudray, une grande partie du chemin Vicinal des Lilas et la route du Pimard.

PARKING

Les travaux du parking de la salle polyvalente débuteront à la mi-octobre de cette année. Les utilisateurs de la salle et les administrés venant à l'Espace des Habitants de La Communauté de Communes Moret Seine&Loing y trouveront un accès simplifié et conforme à la destination des lieux.

Marc Vitry

VIVRE à la campagne...

Propreté de la commune.

Compte tenu des nouvelles dispositions légales réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires et de son adhésion au protocole "zéro-phyto", les techniques alternatives mises en œuvre par la commune de Villemer sont plus respectueuses de l'environnement mais les résultats obtenus sont d'une part moins flagrants qu'avec l'utilisation des produits phytosanitaires et d'autre part beaucoup plus consommateurs en main d'œuvre.

Aussi, il est rappelé que chaque habitant de la commune doit participer à cet effort collectif en maintenant sa partie de trottoir ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété.

Le nettoyage concerne le balayage et le désherbage (par arrachage, binage ou tonte).

Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser les pieds de murs, en veillant à ne pas gêner le passage des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite en laissant, lorsque le trottoir existant le permet, 1,20 mètre libre.

S'il n'existe pas de trottoir, l'entretien s'effectue du pied du mur à la limite de la voirie.

La qualité de notre vie à Villemer est étroitement liée à cet effort de chacun.

CSLV – Comité Sports et Loisirs de Villemer, section GZV

GYM VOLONTAIRE VILLEMER



VENEZ NOUS REJOINDRE LES
MERCREDIS SOIRS A 19H
A LA SALLE POLYVALENTE
Rue des Marronniers

POUR UNE SEANCE DE GYM D'ENTRETIEN en musique
pour tous les âges

2 séances de découverte et d'essai possible
(se munir de son tapis)

Possibilité de créer une séance à 20H suivant le nombre d'inscrits
Renseignements auprès de Monique Friant 06.79.39.61.84



EN TOUTE AMITIÉ

Le samedi 26 mai 2018 s'est tenue la fête des voisins. Par une météo très clémente, une cinquantaine d'habitants de Rebours et leurs enfants ainsi que les résidents des Amis de l'atelier se sont retrouvés pour l'occasion dans la rue Germaine Bouret, fermée à la circulation automobile pour la journée. Basée sur le principe de "l'auberge espagnole", cette journée a permis à chacun de voir ou revoir, tout en dégustant de délicieux mets autour d'un verre, ses voisins proches ou éloignés.

Dorothee Rapallo

REMERCIEMENTS

Un merci particulier à l'entraide générale pour la mise en place ainsi qu'aux résidents du château qui ont participé activement. Merci également au CSLV pour le prêt des tables et des bancs et à M. Jérôme Chauvin pour le prêt des barnums.

LE Service Informatique de la Communauté de Communes Moret Seine&Loing vous informe :

Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

L'actualisation de vos données personnelles sera collectée et gérée en application des dispositions légales en vigueur. Elles sont dorénavant soumises à une nouvelle réglementation européenne RGPD dont vous trouverez une présentation ci-dessous pour toujours plus de transparence. Les traitements de vos données personnelles sont effectués sous la responsabilité de la Communauté de Communes, 23 rue du pavé neuf 77250 Moret seine&Loing, téléphone 01 60 70 70 20 ou 06 76 95 89 75 adresse mail dpd@ccmsl.com Délégué à la Protection des Données.

Vos données protégées

Toutes les précautions utiles sont prises pour assurer la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles. Notamment pour empêcher leur perte, altération, destruction ou accès par tiers non autorisés. Vos données personnelles sont protégées par le secret professionnel auquel nous sommes tenus.

Elles pourront cependant, sous réserve de règles de confidentialité plus strictes applicables à certaines

d'entre elles, être partagées au sein du groupe auquel nous appartenons, avec nos prestataires contractuels, prestataire de service, sous-traitants pour les mêmes usages, ainsi qu'avec les autorités administratives et judiciaires légalement habilitées.

Des prestataires fournissant certains services pour notre compte peuvent avoir accès aux informations nécessaires à l'exécution de leurs prestations. Ils sont tenus de les traiter à cette fin.

Uniquement et conformément à nos instructions en matière de sécurité et de protection des données.

Vos droits d'accès et de rectification.

Vous bénéficiez sur vos données personnelles d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement, d'un droit à la portabilité, à la limitation du traitement, et d'opposition dans les conditions prévues par la réglementation.

L'archivage et la suppression de vos données

Vos données personnelles seront conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées.

Elles seront ensuite supprimées. Par exception, ces données pourront être archivées pour gérer les réclamations et contentieux en cours ainsi que pour répondre à nos obligations légales et réglementaires.

Restant à votre disposition pour toute question, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Maître d'ouvrage :

COMMUNE DE VILLEMER

COÛT DES TRAVAUX : 270089,67 € HT



TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE TRAITEMENT DES PESTICIDES

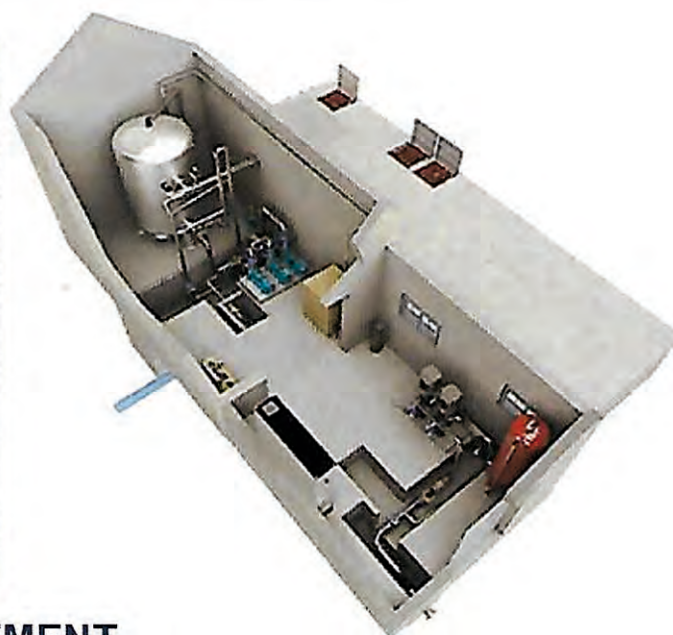


Maître d'œuvre :
SOGETI INGENIERIE
11, rue Clément Ader
Bâtiment B18
51 695 REIMS - CEDEX 2



Qualiconsult

Contrôleur Technique et Coordinateur SPS :
QUALICONSULT
Parc de la Haute Maison - bâtiment E1
1, rue Galilée
77420 CHAMPS-SUR-MARNE



FINANCEMENT



Commune de Villemer
12 avenue du Général De Gaulle
77 250 VILLEMER

Montant : 96797,67 € HT



**Agence de l'Eau
Seine Normandie**
51 rue Salvador Allende
92000 NANTERRE

Montant : 86189 € HT



**Conseil Départemental
de Seine-et-Marne**
12 rue Saints Pères
77000 MELUN

Montant : 87103 € HT

DEBUT DES TRAVAUX : Juin 2018

FIN DES TRAVAUX : Mars 2019

ENTREPRISES



Mandataire titulaire marché
SAUR
Agence Gatinais-Bourgogne
74 rue René Binet
89 100 Sens



Co-traitant Génie Civil
GOSSIAUX
10 rue des Deux haies
10 430 Rosières près Troyes

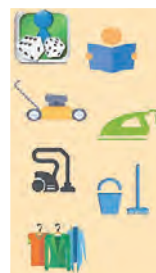
LES Amis de l'Atelier

Projet de soutien à domicile



Le foyer de vie – foyer accueil médicalisé de Villemer vous propose dans le cadre du projet d'établissement, un atelier de soutien à domicile dont peuvent bénéficier les Villemerois, à titre gratuit, mais ne se substituant pas aux aides déjà réalisées par des professionnels de l'aide à domicile. Des résidents accompagnés d'un éducateur se proposent d'apporter leur soutien dans des actes du quotidien et créer des moments de partage.

Contact : Catherine Albarel au 01 60 96 00 30



CSLUDanse, soirées et stages

Amies danseuses et amis danseurs, notez dès à présent sur vos agendas, les soirées et les stages 2018/2019, salle polyvalente de Villemer. Contactez Marie-Christine 06 64 50 53 47 ou danse-villemer@orange.fr et consultez régulièrement le site danse-villemer.jimdo.com.



SÉCURITÉ...

Message aux parents d'élèves

Nous vous demandons lorsque vous déposez ou recherchez vos enfants à l'école :

- de laisser le zébra libre pour le car
- de ne pas stationner à cheval sur les trottoirs.

Le chauffeur de bus n'est pas autorisé à faire descendre les enfants ailleurs.

Cela génère des difficultés de circulation et entrave le passage d'un véhicule de 1^{er} secours, cela peut être grave !

Les parents avec enfants et poussette ne peuvent plus emprunter le trottoir et doivent descendre sur la chaussée et slalomer entre les voitures.

Cela est dangereux pour nos petits chérubins !

Donc mesdames, messieurs pensez à la sécurité de **NOS** enfants, de **VOS** enfants, prenez la peine d'aller vous garer un peu plus loin où des places de parking sont matérialisées et disponibles.

Michel Delacroix



CHAUSSÉE

Au Luat, afin de palier la dégradation de la chaussée constatée à chaque printemps, carrefours route du Lunain - chemin de Villeron et route du Lunain - route du Coudray, des travaux

ont été conduits afin de résoudre pour quelques années les problèmes posés aux automobilistes locaux et de passage. Un investissement important pour la sécurité et le confort des administrés.

Il reste bien entendu des actions à conduire notamment le chemin de Villeron et le chemin du Coignet. **Marc Vitry**



VIVRE à la campagne...

Le bruit

Par décret en date du 31 août 2006, les dispositions suivantes ont été inscrites dans le code de santé publique.

"Aucun bruit particulier ne doit, soit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'être humain, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité."

Telle est la teneur de l'article R.1334-31 du code de la santé publique. L'un des trois critères précisés par cet article suffit à constituer un trouble de voisinage, qu'elles qu'en soient les circonstances, même si la construction est mal isolée ou qu'il n'y a pas de faute avérée et quelle que soit l'heure du jour et de la nuit (le délit pour tapage diurne existe bel et bien). De plus, le constat par les agents assermentés de la nuisance occasionnée ne nécessite aucune mesure acoustique : une constatation auditive suffit.

L'article R1337-7 précise quant à lui que le fait d'être à l'origine d'un tel délit est passible d'une peine d'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe (montant maximal : 450 €). Est également prévue la confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction.

Qu'est-ce qu'un bruit de comportement ?

Entrent dans la catégorie des bruits de comportement les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir : Des cris d'animaux et principalement des aboiements de chiens ;

Des appareils de diffusion du son et de la musique, des outils de bricolage et de jardinage, des appareils électroniques ;

Des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés ;

Des activités occasionnelles, fêtes familiales, travaux de réparation ;

De l'utilisation de locaux ayant subi des aménagements dégradant l'isolation acoustique, des pétards et pièce d'artifice.

Les travaux de bricolage ou de jardinage ne peuvent ainsi être effectués que :

de 7h à 20h les jours ouvrés

de 9h à 12h et de 15h à 19h30 les samedis

de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Pour toute organisation de fêtes pouvant se révéler bruyantes ou de travaux ayant un caractère d'urgence, le simple fait d'en informer vos voisins, voire de les inviter à la fête, suffit, si je peux me permettre, à faire que ce jour là ils aient une "oreille attentive".

N'oublions jamais que de bonnes relations de voisinage assurent et garantissent la qualité de vie dont je parlais en introduction de ce propos.

Activités jeunesse 2018/2019

LUNDI

- **Danse/Fitness**, 16h45 à 18h15, salle Picasso de Champagne/Seine
- **Sports (basket, foot, slackline...)**, 16h45 à 18h30, gymnase de Moret/Loing

MARDI

- **Cirque**, 16h45 à 18h30, Centre culturel de Moret/Loing
- **Futsal**, 16h45 à 18h30, gymnase Albert Camus de Champagne/Seine

MERCREDI

- **Multi sports (foot, tennis, badminton, baseball, slacklin, VTT...)**, 14h30 à 16h30, salle polyvalente de Villemer

- **Production musicale (Mao, chants, instruments...)**, 14h30 à 16h30, salle multimédia de Villecerf
- **Créations et DIY (déco, cosmétiques, vêtements...)**, 14h30 à 16h30, salle d'activité de Villecerf.

VENDREDI :

- **Soirées à thème**, 19h à 21h30 pour les jeunes de 11 à 18 ans de la CCMSL (carte d'adhésion obligatoire).

Possibilité de transport des collèges Sisley et Gregh au lieu d'activité ou de la commune de résidence au lieu d'activité.

SERVICE JEUNESSE ET SPORTS

18 allée Prugnat - Module 13 -
2^e étage, 77250 Moret-sur-loing
Tél. 01 60 70 28 33
Courriel : sports@ccmsl.com



du **2018** **6 SEPT** au **2018** **13 NOV**

Les Finances publiques organisent des permanences

de 14h à 16h30

- mardi 2 octobre
- mardi 9 octobre
- jeudi 18 octobre
- jeudi 8 novembre
- mardi 13 novembre

LIEU

Communauté de Communes de Moret Seine et Loing
18 allée Gustave Prugnat
77250 Moret-Loing-et-Orvanne

AUCUN PAIEMENT NE SERA ACCEPTÉ



Et toujours 24h/24 et 7j/7 sur impots.gouv.fr



ACTIVITÉ PÉTANQUE

Les membres de la section pétanque ont offert cet été quatre rencontres aux amateurs de ce sport.

Le 6 mai 2018 ; le 10 juin ; le 1^{er} juillet le prix de la Mairie, une journée avec barbecue et le 9 septembre.

De bons moments avec une fréquentation assidue, des participants nombreux et sympathiques !

La section remercie les joueurs courageux qui concourent très souvent sous un soleil de plomb par une chaleur écrasante.

Merci à la Mairie, pour la jolie coupe que M. Le Maire, Jacques Piclin a remis aux gagnants du concours "Prix de la Mairie".

Rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles rencontres.



Dates à retenir :

16 Novembre : Soirée beaujolais

7 Décembre : Téléthon

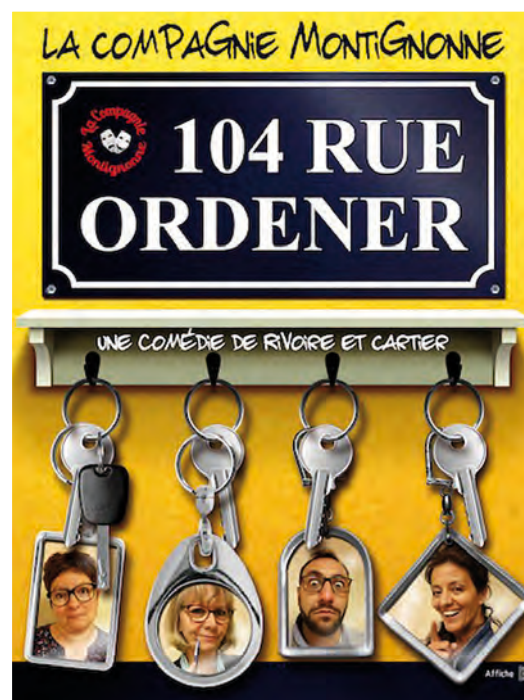
Nous vous tiendrons au courant pour les inscriptions et les horaires.



SOIRÉE THÉÂTRE

Cette année encore la Compagnie Montignonne est passée par Villemer, le 15 septembre dernier, pour donner une représentation de leur nouvelle pièce « 104 avenue Ordener » de Rivoire et Cartier. Merci au public pour leur générosité lors de l'entrée participative. Pour ceux qui n'ont pas pu y assister, vous pouvez retrouver la joyeuse troupe dans plusieurs communes de la région. Le calendrier des représentations est disponible sur leur site internet lacompaniemontignonne.fr.

Véronique Boisseau



Directeur de la publication : Jacques Piclin
Rédaction : Franck Beaufreton,
Véronique Boisseau, Michel Delacroix,
Jacques Piclin, Martine Saintemarie,
Nathalie Serres-Paylot, Stéphane Rembur et Marc Vitry.
Conception : Martine Saintemarie
courriel : lelien.villemer1@hotmail.fr
Impression : Espace Graphic - Écuellles

TROC PLANTES



Venez nombreuses et nombreux échanger plantes d'intérieur ou extérieur, graines, semis, outils, vannerie, et tout ce qui touche votre passion à savoir : le jardin.

N'hésitez-pas à faire profiter de vos astuces, conseils et recettes personnels.

20 octobre 2018

Devant la Mairie de 10h à 15h

Renseignements : 06 83 54 47 84 (Brigitte)

Stand gratuit - tables disponibles